



MARCHE DE TRAVAUX

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

ORAN / ALGERIE

TRAVAUX D'EXTENSION ET DE NOUVEL AMENAGEMENT LIAD A ORAN

Réponses attendues avant 17h le 16 juin 2021

SOMMAIRE

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
2.1. Définition de la procédure.....	3
2.2. La maîtrise d'œuvre.....	3
2.3. Contrôleur technique.....	3
2.4. Maîtrise d'Ouvrage, pouvoir adjudicateur – Conducteurs d'opération.....	3
2.5. Nature de l'attributaire.....	4
2.6. Décomposition en tranches et en lots.....	4
2.7. Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières.....	4
2.8. Variantes.....	4
2.9. Options fixées par le maître d'ouvrage.....	4
2.10. Délai de réalisation.....	4
2.11. Modifications de détail au dossier de consultation.....	4
2.12. Délai de validité des offres.....	4
2.13. Appréciation des équivalences dans les normes.....	4
2.14. Mesures particulières concernant la sécurité et la santé sur les chantiers.....	4
2.15. Sous-traitance.....	5
2.16. Mode de règlement.....	5
ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES.....	5
3.1. Dossier de consultation.....	5
3.2. Contenu des offres.....	5
3.2.1. Documents fournis aux candidats.....	5
3.2.2. Composition de l'offre à remettre par les candidats.....	5
ARTICLE 4. EXAMEN DES OFFRES.....	6
ARTICLE 5. CONTENTIEUX.....	6
ARTICLE 6. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE.....	7
ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	7

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché portera sur l'extension et nouvel aménagement du LIAD à Oran. Il s'agit de la réalisation d'une extension en bâtiment modulaires et industrialisés de 1400 m² environ dans un site occupé et avec délais au 31 août 2021.

Le projet d'extension se fera par :

- **La démolition d'un bâtiment existant** en rez de chaussée(5.95x18.65m)et démolition des socles des blocs modulaires.
- **Construction d'un mur de clôture** de séparation (20mlxh=3.40).
- **Le déplacement** sur meme site et réaménagement en vestiaires **d'un bloc sanitaire modulaire** d'un niveau (4.50x3.20m).
- Le déplacement d'un bloc administratif modulaire d'un niveau dimension (9.00x6.50m) vers le site du LIAD Alger.
- **La réalisation d'un bâtiment modulaire de 1400m²** préfabriqué en usine et monté sur site avec charpente légère sur trois niveaux ,stable et durable, de confort appréciable réalisés au norme M1,ycompris revêtements de sol, plomberie, équipements sanitaire, électricité courant faible et fort, mesuiserie de qualité ,climatisation ,détection incendie de qualité et confort équivalent aux batiments existants sur site.

Les travaux comprennent deux phases :

Phase 1 : La dépose matériel et la démolition de la salle polyvalente et des socles des blocs modulaires, le déplacement et le réaménagement du bloc sanitaire modulaire, le déplacement du bloc modulaire administration, La construction d'un mur de clôture, la réalisation d'un bâtiment modulaire.

Phase 2 : La démolition du bloc sanitaire, la réalisation d'un bâtiment modulaire sanitaire et laboratoire.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Définition de la procédure

La présente consultation s'inspire de la procédure d'appel d'offres restreint issue du Code des Marchés Publics mais n'est pas soumise à ce dernier, conformément à la Circulaire du 3 Mai 1988 relative à la passation des marchés publics à l'étranger. Cette appel d'offre est lancé et ouvert aux entreprises ayant capacité à réaliser l'opération et ayant compétence dans la réalisation de batiments modulaires industrialisé.

2.2. La maîtrise d'œuvre

La maitrise d'œuvre est assurée par le cabinet d'architecture **MAHGOUN & MIHOUBI Architectes**, sis au Domaine Mohamed Zaoui ; 126 logements. Bt 04, Aïn Allah, Dély Brahim Alger CP 16047. Tel : 023117 086 0770 77 26 48
email : info@mahgoun-mihoubi.com

2.3. Contrôleur technique

En raison de la nature des travaux, il n'a pas été désigné de bureau de contrôle technique à ce stade. Toutefois, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de nommer un contrôleur technique et de faire vérifier les travaux réalisés en cours de chantier.

2.4. Maîtrise d'Ouvrage, pouvoir adjudicateur

Le maître d'ouvrage est la personne morale pour le compte de laquelle les travaux sont exécutés, à savoir l'agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Le pouvoir adjudicateur est le représentant légal du maître d'ouvrage pour l'exécution du présent marché, à savoir le Directeur de l'AEFE et par délégation la proviseure du lycée international Alexandre Dumas d'Alger.

2.5. Nature de l'attributaire

Le marché sera conclu :

- soit avec un entrepreneur unique ;
- soit avec des entrepreneurs groupés solidaires.

2.6. Décomposition en tranches et en lots

Il n'est pas prévu de décomposition, ni d'allotissement des travaux à différentes entreprises.

2.7. Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières

Les candidats vont apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Avec la présentation d'un descriptif technique détaillé selon la spécialisation de l'entreprise et le système de bâtiment modulaire proposé.

2.8. Variantes

Les candidats doivent répondre à la solution de base, toutefois elles pourront proposer des variantes selon le système technique industriel utilisé.

2.9. Options fixées par le maître d'ouvrage

Il n'y a pas d'option prévue au marché

2.10. Délai de réalisation

Le délai d'exécution des travaux est fixé dans l'article 3 de l'acte d'engagement. (délais de rigueur au 31 août 2021)

2.11. Modifications de détail au dossier de consultation

Le Pouvoir adjudicateur du marché se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.12. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.13. Appréciation des équivalences dans les normes

Dans le cas de normes françaises ou algériennes non issues de normes européennes, la conformité des produits à ces normes françaises pourra être remplacée par la conformité à d'autres normes en vigueur dans d'autres états membres de l'Union européenne si elles sont reconnues comme équivalentes.

Dans le cas de référence à des marques de qualité françaises (marque NF ou autre) ou algériennes, le candidat pourra proposer au maître de l'ouvrage des produits qui bénéficient de modes de preuves en vigueur dans d'autres états membres de l'Union européenne, qu'il estime équivalents et qui sont attestés par des organismes accrédités (par des organismes signataires des accords dits "EA" ou à défaut fournissant la preuve de leur conformité à l'EN 45011). Le candidat devra alors apporter au maître de l'ouvrage les éléments de preuve qui sont nécessaires à l'appréciation de l'équivalence.

Les deux clauses précédentes n'amouindrissent en aucune manière le fait que la norme française transposant la norme européenne constitue la référence technique qui doit être respectée par les produits.

2.14. Mesures particulières concernant la sécurité et la santé sur les chantiers

En plus des mesures prévues dans le CCP, le titulaire devra prendre en considération les dispositions suivantes relatives aux implantations françaises en Algérie :

Pour tout son personnel l'entreprise devra :

- Établir en début de chantier une liste nominative avec numérotage de CNI
- Fournir les attestations CASNOS / CNAS / CACOBATH dès la remise de l'offre.
- Les marchandises à l'entrée et à la sortie pourront être contrôlées et subir une période de quarantaine si les services de l'ambassade le décident.

2.15. Sous-traitance

L'Entreprise ou le groupement d'Entreprises adjudicataire est tenu de déclarer l'ensemble de ses sous-traitants.

2.16. Monnaie du marché -Mode de règlement

La monnaie du marché est le dinars algérien non transférables.

Le mode de règlement choisi par le maître de l'ouvrage est le virement bancaire.

ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES

3.1. Dossier de consultation

Le dossier de consultation est remis à chaque candidat sous format numérique.

Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de l'offre.

3.2. Contenu des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

3.2.1. Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- Le présent règlement de consultation (RC) ;
- L'Acte d'Engagement, à renseigner, à parapher et à signer ;
- Les cadres de la Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire (DPGF) à renseigner, à parapher et à signer ;
- Le Cahier des Clauses Administratives, à parapher et à signer ;
- Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières, à parapher et à signer ;
- Les pièces graphiques, à parapher et signer ;

3.2.2. Composition de l'offre à remettre par les candidats

Le candidat devra remettre son offre en **deux exemplaires papier** (un original et une copie), **ainsi qu'une copie numérique complète et le tableau de la DPGF en format Excel remise en même temps que les dossiers papier sous la forme d'un CD/DVD-ROM ou d'une clé USB**. Les offres devront être rédigées en langue française.

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

- **Un dossier administratif** comprenant :
 - **L'acte d'engagement** : cadre à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'entrepreneur et de ses annexes, y compris déclaration à souscrire;
 - **Le Cahier des Clauses Administratives (CCA)** paraphé et signé à la dernière page ;
 - **Le Cahiers des Clauses Techniques Particulières**, paraphés et signés à la dernière page ;
 - **Les pièces graphiques**, paraphées et signées;
 - **Le calendrier prévisionnel des travaux**, à signer ;

- **La décomposition du prix global forfaitaire** : cadre joint à renseigner, à parapher et à signer ;
- Les attestations de mise à jour sociales et fiscales, **notamment CNAS, CASNOS ET CACOBATPH**
- La liste exhaustive et nominative des employés de l'entreprise
- L'extrait registre commerce (avec traduction)
- L'attestation d'assurance professionnelle et responsabilité civile
- Les qualifications professionnelles (avec traduction)
- La description des Moyens humains et techniques de l'entreprise.
- Les certificats administratifs et fiscaux des sous-traitants ainsi que leurs références (en cas de sous-traitance)

- **Un mémoire justificatif et explicatif** comportant les documents suivants :
 - **Une note méthodologique** comprenant :
 - Une présentation de l'entreprise, sa spécialisation technique et des système utilisé dans le domaine du bâtiment modulaire et industrialisé avec les références de réalisations de bâtiments semblables en cours d'utilisation
 - Une attestation signée de présence à la visite du site ;
 - Liste et références nominatives de l'encadrement du chantier (direction de projet, étude, conduite de chantier), y compris CV
 - L'effectif moyen sur chantier, Les moyens techniques engagés,
 - **Un planning des travaux** optimisés 31 août 2021 pour réaliser les travaux, le calendrier des approvisionnements les moyens humains et matériels mis en œuvre pour respecter ce planing

ARTICLE 4. EXAMEN DES OFFRES

Les offres de chaque candidat sélectionné seront analysées, les offres inappropriées pourront être éliminées par la commission d'appel d'offres.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres ; le pouvoir adjudicateur pourra éliminer les offres reçues après la date limite fixée en première page du présent règlement de consultation, ou celles non conformes à l'objet du contrat ou au présent règlement de consultation.

Les offres de chaque candidat sélectionné seront analysées suivant les critères ci-dessous. A la suite de cet examen, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de rencontrer les entreprises .

Après classement des offres conformément aux critères définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le représentant du pouvoir adjudicateur. Les critères d'attribution du marché sont par ordre d'importance :

Critère d'attribution
Critère n°1 : 60 points La valeur technique des prestations appréciée au vu : <ul style="list-style-type: none">- De l'organisation de l'entreprise et la méthodologie employée 20 points- De sa spécialisation technique et de ses références dans le domaine du bâtiment modulaire et industrialisée 25 points- Du planning prévisionnel et des moyens humains, matériels et logistiques 15 points
Critère n°2 : 40 points Le prix des prestations.

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

ARTICLE 5. DROIT APPLICABLE

Le tribunal compétent est le tribunal administratif de paris.

Le présent contrat étant signé et exécuté hors du territoire français, il n'est pas soumis au code des marchés public français, ni par application de ce code, ni par la volonté de la personne publique.

Néanmoins, il est soumis aux principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, et à la règle de transparence des procédures qui en découle.

ARTICLE 6. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

L'offre sera transmise sous pli cacheté portant l'adresse et mentions suivantes :

Lycée international Alexandre Dumas Chemin Arezki mouri –Ben Aknoun
L'enveloppe portera les mentions suivantes : Offre pour les travaux d'extension et nouvel aménagement LIAD Oran
« NE PAS OUVRIR »

L'offre devra être remise à l'adresse ci-dessus **avant la date indiquée en page de garde du présent document.**

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique qui seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par mail au cabinet Mahgoun et Mihoubi Architectes (info@mahgoun-mihoubi.com) et à Mme N.Rabhi (nabila@mahgoun-mihoubi.com) , une copie du message sera adressée M.Monier DAF LIAD (daf@liad-alger.fr).

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres.

Les candidats peuvent effectuer une visite de site après avoir contacter le maitre d'œuvre : Cabinet d'architecture **MAHGOUN & MIHOUBI Architectes**, sis au Domaine Mohamed Zaoui ; 126 logements. Bt 04, Ain Allah, Dély Brahim Alger CP 16047

Tel : 023117 086 / 0770 77 26 48

Cette visite ne peut donner lieu à aucune indemnité.